

Diplôme d'Université - Procédure administrative contentieuse - *Conduire et sécuriser une procédure administrative contentieuse*

Composante(s)

- [Faculté de droit et de science politique](#)

Présentation

Cette formation est rattachée au master conseil et contentieux des personnes publiques <https://droit.univ-rennes1.fr/master-conseil-et-contentieux-des-personnes-publiques> qui mélange un public de formation continue et de formation initiale.

Publics

Ce diplôme de niveau bac+5 est exclusivement ouvert en formation continue :

- à des cadres A ou assimilés de la fonction publique (État, territoriale ou hospitalière) ;
- à des agents de catégorie B ou assimilés titulaires d'un master 1 de droit ou d'un diplôme d'IEP ;
- à des avocat·e·s ;
- à des juristes d'entreprise ou de service contentieux.

Cette formation est principalement destinée aux professionnel·le·s travaillant au sein des services de l'État, des collectivités locales ou d'établissements publics souhaitant acquérir une spécialisation en procédure administrative contentieuse.

Elle s'adresse également aux avocat·e·s et aux spécialistes du conseil qui envisagent de se doter d'une compétence complémentaire.

Objectifs, compétences développées

Cette formation professionnalisante permet aux stagiaires de consolider leurs connaissances et compétences en matière de procédure administrative contentieuse et de devenir rapidement opérationnels dans le traitement de litiges pouvant être portés devant les juridictions administratives.

La formation allie théorie et pratique : les stagiaires acquièrent des outils, des techniques et des stratégies en matière contentieuse. Elle permet leur mise en pratique par le biais d'études de dossiers concrets. A l'issue de la formation les stagiaires sont capables de conduire et de sécuriser une procédure administrative contentieuse.

La formation permet d'embrasser la diversité des contentieux et des voies de recours. Du dépôt de la requête à l'exécution de la décision de justice, toutes les étapes de la procédure sont envisagées. La formation permet de mettre en place des stratégies juridictionnelles ou

non de règlement du différend (une attention particulière étant apportée à la médiation en raison de la réforme du 18 novembre 2016).

Les thèmes envisagés sont : relations avec le greffe, distinction des contentieux, compétence, recevabilité, référés, voies de recours, stratégies contentieuses, modes alternatifs de règlement des litiges, médiation, contentieux des étrangers.

Les plus de la formation

- Formation courte, à temps partiel ;
- Formation modularisable dans le cadre du master <https://droit.univ-rennes1.fr/master-conseil-et-contentieux-des-personnes-publiques> ;
- **Mixité** du public (formation continue et formation initiale) ;
- **Suivi individualisé** des étudiants ;
- **Pédagogie diversifiée** : interventions d'enseignants-chercheurs et de praticiens de haut niveau, alternance de séminaires théoriques et de travaux en atelier (études de cas, constitution de dossiers, exercices de simulation) ;
- Taille du groupe de formation favorisant une pédagogie interactive, reposant notamment sur les échanges de pratiques entre les stagiaires issus d'univers professionnels variés ;
- Place importante du **contrôle continu** dans les modalités de contrôle des connaissances ;
- Accès aux ressources documentaires notamment électroniques (fournies par l'Université) ;
- Participation à des **journées d'études et / ou colloques** (ex : "Les modes alternatifs de règlement des litiges" en 2016, "Le rôle des tiers dans la procédure administrative contentieuse" en 2017, « la médiation » en 2018).

Organisation

Organisation de la formation

La formation se déroule sur une durée de 60 heures, à raison de 3 jours de cours (jeudi, vendredi et samedi) une fois par mois pendant 3 mois (de septembre à novembre).

Les cours sont mutualisés avec ceux de l'UE 1 du master <https://droit.univ-rennes1.fr/master-conseil-et-contentieux-des-personnes-publiques>

Durée de la formation

60 heures sur 3 mois.

Date des regroupements

Premier regroupement : du jeudi 6 septembre 2018 à 14h au samedi 8 septembre 18 h

Deuxième regroupement : du jeudi 4 octobre 8h30 au samedi 6 octobre 18h

Troisième regroupement : du jeudi 8 novembre 8h30 au vendredi 9 novembre 18h

Examen : samedi 24 novembre 2018 (de 9h à 12h à la Faculté de droit et de science politique)

Validation de la formation

La validation de la formation est subordonnée à l'obtention d'une note égale ou supérieure à 10/20. Les épreuves prennent la forme de contrôles continus qui se déroulent lors des regroupements (40 % de la note) et d'un contrôle terminal sous forme d'un cas pratique de trois heures (60 % de la note).

Et après ?

Les diplômés sont en mesure de mener une stratégie de règlement des différends appropriée (MARL ou règlement juridictionnel), de suivre des dossiers contentieux (qu'ils soient externalisés ou non). En outre, les stagiaires avocats peuvent requérir une spécialisation en droit public.

Candidater

Conditions d'accès

Le DU est ouvert aux professionnel·le·s en activité ou en reconversion :

- titulaires d'un master 1 en droit ;
- diplômé·e·s d'institut d'études politiques ;
- cadres A ou assimilés de la fonction publique (État, territoriale ou hospitalière) ;
- avocat·e·s ;
- à des agents de catégorie B ou assimilés titulaires d'un master 1 de droit ou d'un diplôme d'IEP ;
- juristes d'entreprises ou de services contentieux.

Dérogations possibles : candidat·e·s justifiant d'une expérience professionnelle qui sera appréciée par le jury de recrutement dans le cadre de la procédure de validation des acquis professionnels et personnels (VAPP).

Modalités de candidature :

Il est nécessaire de suivre la procédure indiquée sur le site candidature :

<https://candidatures.univ-rennes1.fr/stylesheets/welcome.faces#!accueilView>

Sélection des candidat·e·s :

- présélection sur dossier de candidature ;
- entretiens individuels pour les candidat·e·s présélectionné·e·s.

Date limite de dépôt du dossier : 15 juillet.

Secteurs d'activité (codes ROME)

K1903 Défense et conseil juridique

K1404 Mise en œuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics

Contact(s)

Direction de la formation

HELENE MUSCAT (helene.muscat@univ-rennes1.fr)

CHRISTINE PAILLARD (christine.paillard@univ-rennes1.fr)

Service formation continue (SFC)

6 rue Kleber 35000 RENNES

Tel. : 0223233950

sfc@univ-rennes1.fr

<https://formation-continue.univ-rennes1.fr>

PASCALE BURBAN, chargée de mission formation continue pascale.burban@univ-rennes1.fr

FRANCOISE RAZANAMARO, assistante de formation francoise.razanamaro@univ-rennes1.fr